

Complément n°2 au dossier de consultation

Refonte technique du portail patrimoine de la Région Bretagne

Date limite de remise des offres : jeudi 20 août 2026 à 12h

Suite à une seconde série de questions posées sur la plateforme megalisbretagne, la Région Bretagne transmet les réponses au moyen de ce document joint au dossier de consultation des entreprises.

Les réponses aux questions sont les suivantes :

Questions du 4 août 2026

Coordination avec le marché front-office

Question 1 : Le marché de refonte du portail front-office Drupal, dont le démarrage est indiqué en janvier 2027, est-il attribué, publié ou à venir ? Pouvez-vous préciser son calendrier de consultation ainsi que la gouvernance prévue entre les deux titulaires (instances communes, modalités d'arbitrage, répartition des responsabilités de bout en bout) ?

Réponse : Les 2 calendriers devront se synchroniser en fin de travaux. Le marché concernant le front-office est déjà attribué.

Question 2 : Concernant l'authentification mon-compte.bzh : le CCTP confie au présent marché l'espace usager et l'intégration OIDC, tandis que les interfaces de connexion relèvent du portail Drupal. Pouvez-vous préciser la répartition attendue entre les deux titulaires dans la mise en œuvre du flux d'authentification (initiation du flux OIDC, gestion des sessions, déconnexion) ?

Réponse : La partie « authentification » et intégration de « mon-compte » est portée par la refonte Drupal.

Accès aux données sources

Question 3 : L'API GraphQL de GERTRUDE est annoncée en production courant octobre 2026, période concomitante au démarrage du présent marché. Un accès anticipé à un environnement de test de cette API sera-t-il possible dès la notification ? En cas de décalage de son déploiement, un mécanisme de substitution (exports XML natifs de GERTRUDE) serait-il accepté à titre transitoire ?

Réponse : L'API est déjà développée et documentée à ce jour. Un environnement de recette sera donc accessible.

Question 4 : Concernant la PHOTOTHÈQUE (Jalios), dont les modalités d'accès seront précisées en phase de conception : une documentation des interfaces disponibles (API JCMS, webservices, exports) peut-elle être communiquée ? Par ailleurs, les fichiers images resteront-ils servis par la photothèque, ou leur réplique au sein de la nouvelle solution est-elle attendue (avec un impact significatif sur le dimensionnement du stockage) ?

Réponse : Pas de réplique au sein de la nouvelle application. Une documentation est fournie en annexe du CCTP.

Question 5 : La volumétrie mentionne 212 411 documents iconographiques diffusés sur 801 171 créés. Confirmez-vous que le périmètre d'indexation reste strictement limité aux ressources répondant au critère de diffusion (j_pstatus = 0), et le calibrage de la solution sur la durée du marché (CCTP §3.4.3) doit-il anticiper une évolution significative de ce périmètre ?

Réponse : Nous vous confirmons que le périmètre d'indexation reste limité au critère de diffusion défini. Annuellement, 10 000 documents iconographiques sont publiés.

Question 6 : Pour la gestion des relations entre ressources documentaires (exigence E06) : existe-t-il des identifiants pivots communs entre les bases GERTRUDE, GLAD et PHOTOTHÈQUE (référence de dossier ou équivalent), ou la construction des rapprochements est-elle entièrement à la charge du titulaire ?

Réponse : Pas de pivot commun global. A définir, en cours de cadrage.

Hébergement et sécurité

Question 7 : La DPGF ne comporte pas de ligne dédiée à l'hébergement et à l'infogérance, pourtant à la charge du titulaire sur la durée du marché (CCTP §3.2). Souhaitez-vous que ces coûts apparaissent sur une ligne distincte, ou qu'ils soient répartis dans les exigences E01 à E18 (auquel cas nous les identifierons en commentaire) ?

Réponse : Les coûts d'hébergement et infogérance sont à préciser. Les candidats peuvent l'indiquer sur une ligne distincte dans le document DPGF.

Question 8 : Une qualification SecNumCloud de l'infrastructure d'hébergement est-elle exigée, valorisée dans l'analyse des offres, ou indifférente ?

Réponse : Indifférente.

Question 9 : Un environnement de test de la fédération d'identité mon-compte.bzh (bac à sable Keycloak) sera-t-il mis à disposition du titulaire dès la notification, et auprès de quel interlocuteur (Région, Mégalis Bretagne) ?

Réponse : Oui, un environnement de test sera mis à disposition par Mégalis.

Cadre contractuel

Question 10 : Nous relevons une différence entre le CCTP, qui estime la période de Vérification de Service Régulier à 8 semaines (§3.6.3), et le CCAP, qui fixe la durée des opérations de VSR à 90 jours (§13.4). Pouvez-vous préciser la durée à retenir pour l'établissement du planning et du jalon de paiement associé ?

Réponse : La durée est de 8 semaines. Le CCAP est à corriger.

Question 11 : Une audition ou soutenance des candidats est-elle envisagée dans le cadre de la phase de négociation prévue au règlement de la consultation, et selon quel format ?

Réponse : Aucune audition en présentiel ou en distanciel n'est prévue pour cette consultation en cas de négociation. Celle-ci sera réalisée par échanges sur la plateforme Megalis Bretagne.

Questions du 6 août 2026

Question 12 : La DPGF ne prévoit que des heures/taux, alors que le CCTP demande de préciser les coûts de licence, abonnement, hébergement et maintenance. Les candidats peuvent-ils ajouter des postes forfaitaires ? Sinon, comment valoriser ces coûts ?

Réponse : cf. Question 7.

Question 13 : Une solution propriétaire préexistante peut-elle être mise à disposition via un droit d'utilisation pendant la durée du marché, la cession prévue à l'article 15 du CCAP s'appliquant uniquement aux développements spécifiques et aux livrables ?

Réponse : Pas d'existant. Développement complet à effectuer.

Question du 7 août 2026

Question 14 : Exigence E04 : le titulaire doit-il héberger et servir les fichiers images et leurs dérivés, ou seulement leurs métadonnées et des références vers la Photothèque ? Si l'hébergement est attendu, quel volume de stockage prévoir ?

Réponse : Uniquement de l'indexation et du référencement, pas de doublon de données.

Questions du 9 août 2026

Question 15 : Pouvez-vous confirmer que la détention préalable par le candidat d'une certification ISO 27001, d'un rapport d'audit de sécurité ou de résultats de tests d'intrusion ne constitue pas une exigence obligatoire de recevabilité de l'offre ?

Réponse : Ceci n'est pas une exigence obligatoire mais fortement valorisé et préférable.

Question 16 : Concernant les images pouvez-vous préciser si le titulaire devra recopier et héberger dans la nouvelle solution ces fichiers ou uniquement exposer leurs métadonnées et les URL/services ?

Réponse : cf Question 14.

Question 17 : Pouvez-vous préciser si les coûts à l'hébergement, l'infogérance, la maintenance, la réversibilité doivent être répartis dans les exigences E01 à E18 ou si nous sommes autorisés à ajouter des lignes dédiées à ces prestations dans la DPGF ?

Réponse : cf réponse à la question 12.

Question 18 : Pouvez-vous confirmer que les contenus éditoriaux produits dans Drupal devront également être indexés par la solution objet du présent marché ? Dans oui, quel partage de responsabilité est prévu entre les deux titulaires ?

Réponse : Non, pas d'indexation des contenus éditoriaux.